



Organisation
internationale
du Travail



► ENQUÊTE AUPRÈS DES FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISES SUR LES DÉFIS A RELEVER SUITE A LA CRISE DE CORONAVIRUS

Tunisie, Juin 2020



ENQUÊTE AUPRÈS DES
FEMMES CHEFFES
D'ENTREPRISES SUR LES
DÉFIS À RELEVER SUITE À
LA CRISE DE
CORONAVIRUS

Copyright © Organisation internationale du Travail 2020

Première édition en Français 2020

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Titre: *Enquête auprès des femmes cheffes d'entreprises sur les défis confrontés suite à la crise de coronavirus: Tunisie*

ISBN 9789220325933 (imprimé)

9789220325926 (web pdf)

Les appellations employées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé en Tunisie

Table des matières

1. Executive Summary	9
2. Introduction	10
3. Informations de base sur les entreprises enquêtées	11
3.1 Secteurs d'activité des entreprises	11
3.2 Durée d'activité des entreprises interrogées.....	12
3.3 Enregistrement au Registre National des Entreprises.....	12
3.4 Nombre d'employés à temps plein.....	13
4. Impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'entreprise	14
4.1 Degré de l'impact de la pandémie de COVID-19	14
4.2 Les impacts négatifs sur les entreprises gérées par les femmes cheffes d'entreprise	15
4.3 Degré de satisfaction par les mesures exceptionnelles du gouvernement.....	15
4.4 L'accès aux informations liées aux programmes d'aide aux PME du gouvernement suite à la pandémie de COVID-19	16
4.5 Les défis confrontés face à la crise sanitaire entravant les activités des entreprises.....	17
5. Les pratiques et mesures envisagées par les entreprises après la crise de COVID-19.....	19
5.1 Les mesures prises par les entreprises sondées après la crise de COVID-19....	19
5.1.1 Les mesures liées à l'activité commerciale	19
5.1.2 Les mesures liées aux ressources humaines.....	20
5.1.3 Les mesures liées aux prix des produits et services	20
5.1.4 Les mesures liées aux opérations et méthodes du travail	21
6. Les pratiques et mesures à suivre par les entreprises dans les prochains trois mois si la crise sanitaire se poursuit.....	22
6.1 En cas de poursuite de la pandémie, les mesures poursuivies au cours des trois mois prochains.....	22
6.1.1 Les mesures liées à l'activité commerciale	22
6.1.2 Les mesures liées aux ressources humaines.....	23
6.1.3 Les mesures liées aux prix des produits et services	23
6.1.4 Les mesures liées aux opérations et méthodes commerciales	23

6.2	Au-delà des trois mois de la pandémie de COVID-19, les principales préoccupations liées à l'entreprise	24
6.3	La durée de poursuite des activités si la pandémie se poursuit plus de trois mois.....	25
6.4	La présence des opportunités pendant la crise sanitaire du coronavirus	25
6.5	Les opportunités offertes aux femmes cheffes d'entreprises suite la pandémie de COVID-19	26
7.	La nécessité de soutien face aux défis de l'entreprise	27
7.1	Le rôle des organismes de support des entreprises gérées par des femmes et particulièrement la Chambre Nationale des Femmes Cheffes d'Entreprises (CNFCE).....	27
7.2	Les différents types d'interventions du gouvernement pour le soutien des femmes entrepreneures pendant et après la crise sanitaire du coronavirus	28
7.3	Les différents types de supports techniques recherchés	29
8.	La coopération entre femmes entrepreneures	31
8.1	La collaboration entre femmes cheffes d'entreprises	31
8.2	Les différents types de soutien offerts par les femmes cheffes d'entreprises .	31
8.3	Les différents moyens d'information sur l'enquête.....	32
9.	Diverses recommandations émanant des femmes entrepreneures interrogées	33
10.	Conclusion.....	34
11.	Recommandations.....	35
11.1	Système réglementaire	35
11.2	Stratégie des organisations d'appui aux femmes cheffes d'entreprises.....	35
11.3	Mesures d'accompagnement.....	36
11.4	Accès aux services financiers sensibles à la dimension genre suite à la crise du coronavirus.....	36

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans le cadre du projet « La voie à suivre après la révolution : Travail décent pour les femmes en Égypte et en Tunisie », financé par le Ministère des Affaires Étrangères de la Finlande et avec le soutien technique du Bureau des Activités pour les Employeurs de l'OIT (ACT/EMP).

Ce sondage vise d'une part à fournir une indication sur le statut des entreprises dirigées par des femmes à la lumière des répercussions de la crise de COVID-19 en termes d'opportunités et de défis, et d'autre part à conseiller sur l'appui que le Gouvernement et d'autres entités spécialisées pourraient apporter aux femmes cheffes d'entreprises pour les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles ont fait face.

L'OIT et la CNFCE adressent leurs remerciements à Mme Aida Béji Kallel pour ses efforts déployés pour diriger cette enquête et effectuer son analyse statistique et analytique.

Préface

Covid-19 : Se réinventer au-delà de la crise...

La pandémie de la COVID 19 a heurté de plein fouet le monde du travail avec des conséquences néfastes au niveau des emplois et des entreprises, se traduisant par une recrudescence du chômage de masse à des niveaux jamais atteints depuis la récession de 1929 et un regain notable de la précarité et de la pauvreté dans le monde, surtout parmi les femmes.

Comme souvent, les femmes sont aux premières lignes de la lutte pour la vie, le développement, l'analphabétisme..., elles se sont mobilisées face à cette pandémie pour la protection de leurs familles et ont bien entendu assumé une charge accrue de travail. Toutefois étant cheffes d'entreprises ou travailleuses, elles ont été particulièrement affectées étant souvent les plus vulnérables dans les situations de crises.

En Tunisie et à l'instar de tous les pays, la crise a accentué la fragilité de l'économie avec une baisse importante du taux de croissance, accroissement du taux de chômage et de l'inflation. Face à ce marasme, la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'entreprises (CNFCE), en tant que syndicat du patronat féminin, est montée aux premiers rangs dans l'action et la réflexion pour soutenir et compléter les initiatives proposées par le gouvernement tunisien. Mais à situation exceptionnellement difficile, il fallait une approche ambitieuse et rapide pour non seulement accompagner et comprendre mais aussi soutenir et anticiper les besoins des femmes entrepreneures, désormais en crise.

C'est donc dans ce cadre, que la CNFCE et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), partenaires de longue date pour la promotion de travail décent des femmes en Tunisie, ont lancé une enquête par sondage en ligne auprès des femmes cheffes d'entreprises opérant dans tous les secteurs et sur tout le territoire tunisien pour arrêter les défis auxquels elles sont confrontées et définir d'une manière participative les moyens les plus efficaces de les surmonter.

Cette enquête vise d'une part à fournir une indication sur le statut des entreprises dirigées par des femmes à la lumière des répercussions de la crise de COVID-19 en termes : d'opportunités et de défis et d'autre part à conseiller sur l'appui que le Gouvernement et d'autres entités spécialisées pourraient apporter aux femmes cheffes d'entreprises pour les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles ont fait face.

Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement des recommandations issues du rapport de l'enquête qui vont permettre à la CNFCE de mettre au point un plan d'action adéquat pour les femmes cheffes d'entreprises impactées par la crise. Il s'agit de développer une vision pour une Tunisie moderne, inventive et ambitieuse et de formuler des propositions concrètes et pragmatiques pour un avenir meilleur.

Dès lors, la CNFCE et l'OIT s'engagent, non seulement à porter les voix des femmes cheffes d'entreprises, ils se dédient à réinventer des voies, des voies d'action pour affronter demain...

M. Eric Oechslin
Directeur
Equipe d'appui de l'OIT au travail décent
pour l'Afrique du Nord



Mme. Leila Belkhiria Jaber
Présidente
CNFCE



► 1. Executive Summary

La Tunisie a été le pays précurseur dans le domaine de l'émancipation de la femme, et ce depuis l'aune de son indépendance, avec notamment la promulgation du Code du Statut Personnel le 13 août 1956, qui a placé la Tunisie à l'avant-garde des droits des femmes dans le monde arabo-musulman.

Les droits de la femme n'ont pas cessé de se consolider depuis. La Tunisie fait figure de pionnière dans le monde musulman en matière d'égalité entre femmes et hommes. Et après la révolution du jasmin, la Constitution adoptée en 2014 stipule explicitement que les *"citoyens et citoyennes sont égaux en droits et devoirs"*.

Compte tenu de l'ampleur de la crise sanitaire due au COVID-19 et de l'ampleur de ses effets économiques en Tunisie, notamment en imposant une période de confinement, qui s'est étendue sur plus de six semaines, allant du 22 mars au 03 mai 2020, il paraît nécessaire d'agir en rupture et d'innover et ce pour préserver la continuité de l'activité de nombreuses entreprises et notamment celles gérées par des femmes.

Une nouvelle réalité économique s'est imposée avec force. Il faut bien reconnaître que la situation économique est préoccupante, durcissement d'octroi des crédits, début de la chute de la croissance, augmentation du chômage..., ce qui a mis les femmes cheffes d'entreprises face à de nouveaux défis, que la présente enquête a essayé d'appréhender.

► 2. Introduction

La pandémie de COVID-19 nous a tous entraîné en territoire inconnu, avec une urgence sanitaire mondiale qui s'est doublé d'une crise économique d'une ampleur inouïe. D'où cette étude intitulée « *Enquête auprès des femmes cheffes d'entreprises sur les principaux défis auxquelles sont confrontées à la suite de la crise du coronavirus* ».

Suite à la propagation de la pandémie de COVID-19 en Tunisie, entraînant la paralysie de l'activité économique nationale, l'Organisation Internationale du Travail, à travers son projet « travail décent des Femmes en Egypte et en Tunisie », a lancé une enquête sur l'impact de la crise induite par ladite pandémie sur les activités économiques menées par les femmes cheffes d'entreprises (FCE) adhérentes ou non à la Chambre Nationale des Femmes Cheffes d'Entreprises (CNFCE).

Un questionnaire électronique a été diffusé durant la période allant du 22 mai au 07 juin 2020 aux femmes cheffes d'entreprises à travers le réseau des adhérentes de la CNFCE, les fédérations professionnelles de l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), le réseau des chambres régionales des FCE, des femmes cheffes d'entreprises du réseau professionnel et associatif. En tout, 170 réponses de femmes cheffes d'entreprise ont été collectées.

Les entreprises interrogées comptent 165 FCE qui opèrent en Tunisie et 05 FCE en dehors du territoire tunisien.

Plus du 1/3 des femmes cheffes d'entreprises interrogées représentent le seul soutien de famille.

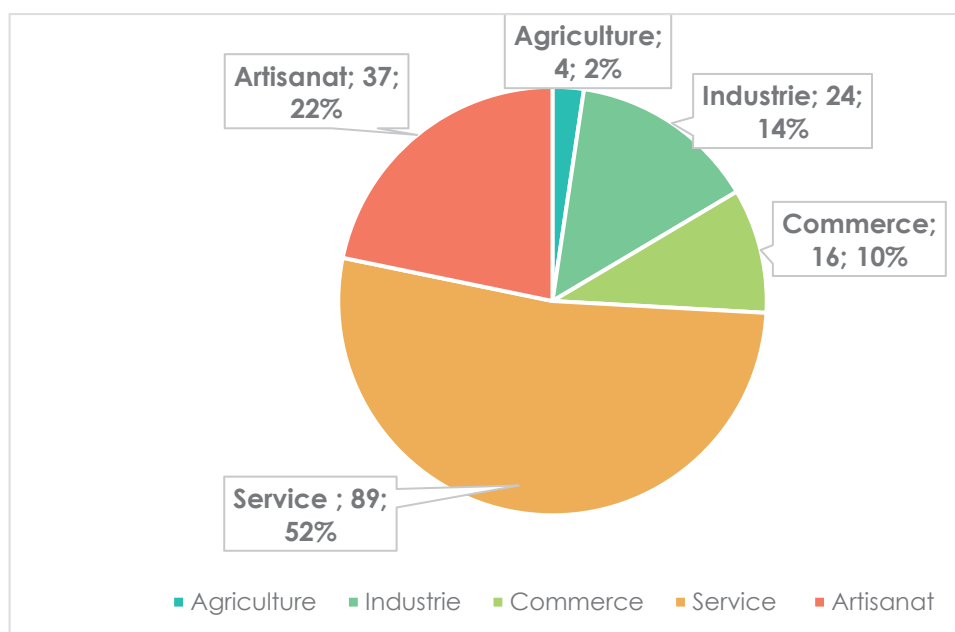
► 3. Informations de base sur les entreprises enquêtées

Parmi les entreprises interrogées, 85% sont inscrites au Registre National des Entreprises (RNE) , 15 % ne le sont pas encore, soit seulement 25 entreprises sur les 170 ne se sont pas mises en conformité avec les dispositions de la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relative au RNE.

3.1 Secteurs d'activité des entreprises

On distingue cinq principaux secteurs d'activités dans lesquelles les entreprises répondantes opèrent. Le secteur de l'industrie représente 14,1% ; alors que presque la moitié des entreprises sont du secteur des services. Quant à l'artisanat, elle ne présente que 21,7 % et le secteur du commerce 9 % uniquement.

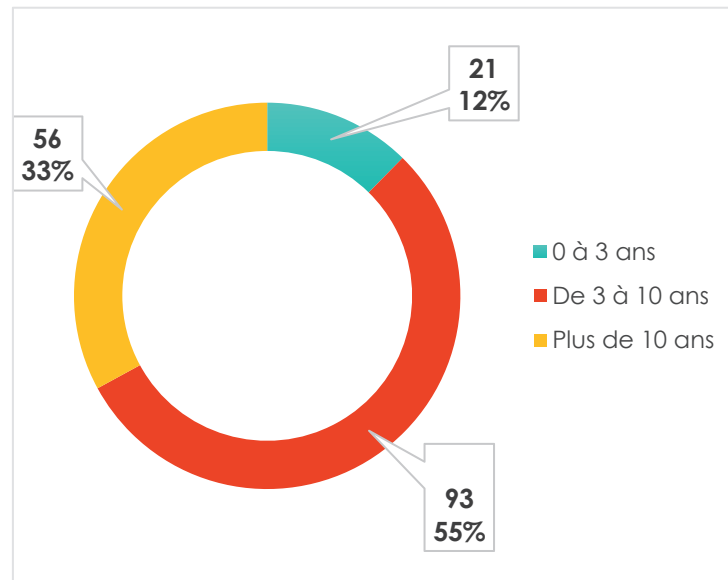
FIGURE 1 : LES SECTEURS D'ACTIVITE



3.2 Durée d'activité des entreprises interrogées

La durée d'activité des entreprises répondantes se décompose comme suit :

FIGURE 2 : LA DUREE D'ACTIVITE

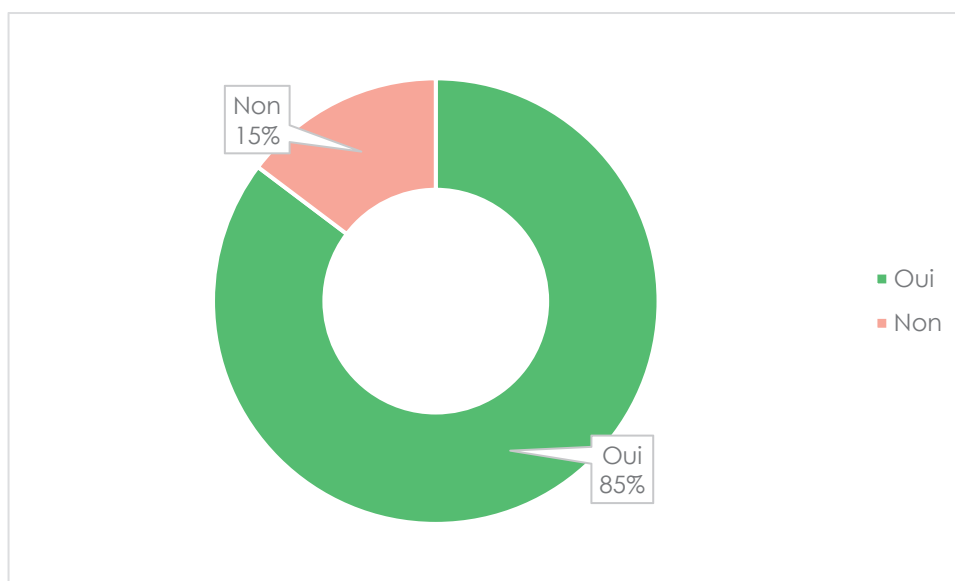


On note que plus que 2/3 des entreprises interrogées sont considérées en phase de croissance et même de maturité.

3.3 Enregistrement au Registre National des Entreprises

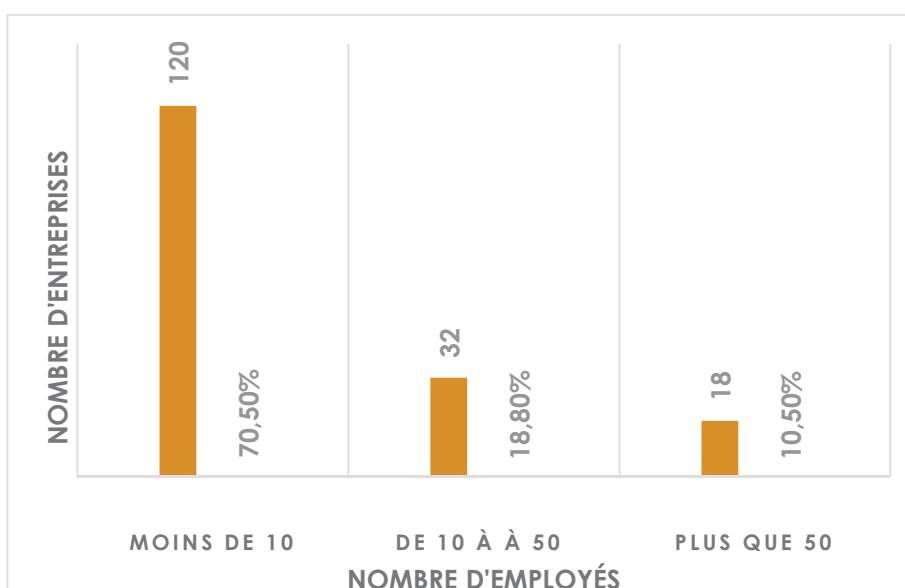
85% des entreprises sondées sont immatriculées au RNE en application de la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises. C'est une obligation de se conformer à cette loi. Seuls 15% des entreprises sondées ne sont pas encore en conformité avec les dispositions de ladite loi et devraient le faire le plutôt possible.

La loi relative au RNE définit l'entreprise comme étant toute personne morale qui exerce une activité industrielle, artisanale ou commerciale ou toute autre activité professionnelle, libre ou indépendante avec rémunération ou offrant des activités et services à but lucratif ou non lucratif.

FIGURE 3 : ENREGISTREMENT AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

3.4 Nombre d'employés à temps plein

En ce qui concerne le nombre des employés des entreprises interrogées, il est possible d'établir la répartition suivante :

FIGURE 4 : NOMBRE D'EMPLOYES

Parmi les entreprises interrogées, plus des 2/3, soit un total de 120, sont des Très Petites Entreprises (TPE) ayant moins de 10 employés.

32 entreprises ont entre 10 et 50 employés, soit un taux de 18,8 %.

18 entreprises font partie des Moyennes entreprises qui ont plus que 50 employés, soit un taux de 10,5%.

► 4. Impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'entreprise

Les mesures de confinement imposées par le gouvernement tunisien suite à la pandémie de COVID-19 ont impacté l'activité économique des entreprises sondées. Il convient de préciser que ce confinement général a commencé le 22 mars 2020 (sauf les secteurs vitaux) jusqu'au 03 mai 2020. A cet égard, les activités des entreprises ont été à l'arrêt total ou partiel. Ce qui a entraîné l'arrêt de la production, la fermeture des points de vente, l'absence de recouvrement des créances auprès des entreprises et la suspension des opérations de commerce international, et ce tout au long de la durée de ladite période de confinement.

4.1 Degré de l'impact de la pandémie de COVID-19

Globalement, 90% des entreprises sondées ont été impactées avec des degrés différents par la crise sanitaire de coronavirus au niveau de leurs activités.

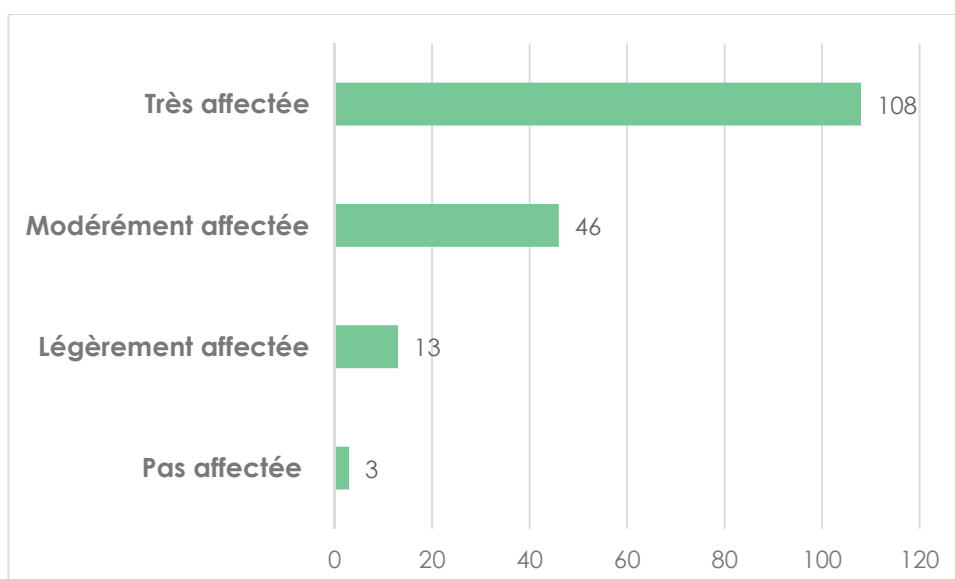
Pour ce qui est du degré d'impact de la pandémie, les résultats montrent que 63,5% des entreprises interrogées ont été très affectées, soit un total de 108 entreprises

27,1% des entreprises ont été modérément affectées, soit un total de 46 entreprises.

7,6% des entreprises ont été légèrement affectées.

Seulement, 1,8% des entreprises sondées n'ont pas été affectées

FIGURE 5 : IMPACT DU COVID-19 SUR LES ACTIVITES DES ENTREPRISES DIRIGEES PAR DES FEMMES



Les effets de l'épidémie du COVID-19 risquent d'accentuer les fragilités qui affectent les femmes entrepreneures aux plans économique, social, et familial.

4.2 Les impacts négatifs sur les entreprises gérées par les femmes cheffes d'entreprise

L'enquête de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a permis d'identifier sept volets relatifs aux impacts négatifs sur l'activité des entreprises. En effet, 68% des entreprises sondées estiment que leurs revenus ont baissé. En ce qui concerne la suspension de certaines activités, 44,7% d'entre elles ont confirmé cette suspension.

13,5% des entreprises sondées ont procédé au licenciement de quelques employés.

Plus que la moitié des entreprises sondées ont déclaré un arrêt complet du travail soit 87 entreprises.

Près de 30% des entreprises sondées ont été incapables de payer les salaires, soit 53 sociétés.

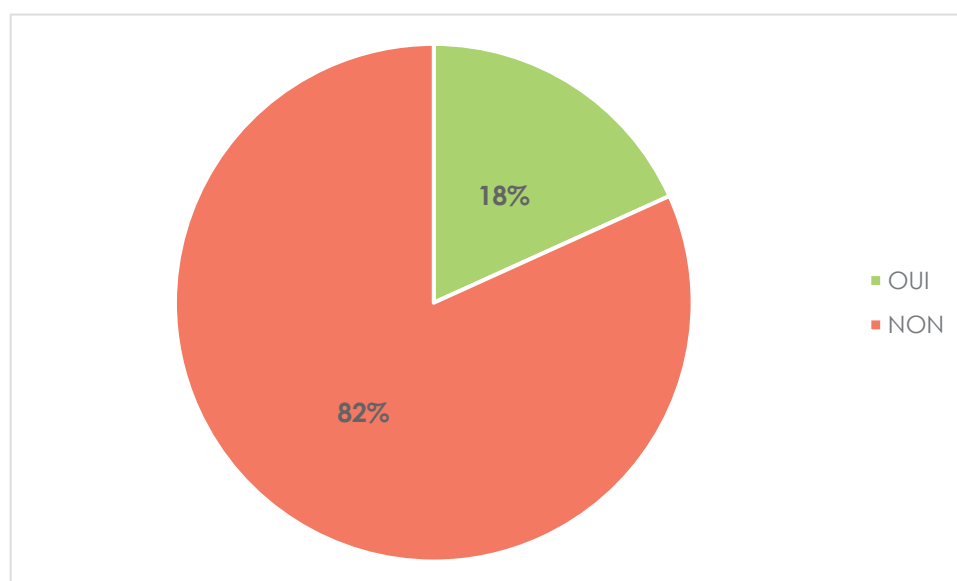
En absence de d'échanges commerciaux internationaux lors du confinement, 14,7 % des entreprises interrogées ont trouvé des difficultés à exporter.

D'autres impacts négatifs sur les entreprises sondées ont été soulevés par les femmes cheffes d'entreprise. On peut citer l'arrêt de l'activité de l'export liée à l'arrêt des activités des clients européens essentiellement. Sans oublier les problèmes liés aux difficultés de recouvrement, le retour des traites impayés, des factures chargées des intérêts supplémentaires suite aux nouvelles échéances de paiement accordées par les fournisseurs.

4.3 Degré de satisfaction par les mesures exceptionnelles du gouvernement

Bien que les mesures exceptionnelles du gouvernement soient importantes, nous avons constaté que la majorité des entreprises sondées, soit autour de 82%, ne sont pas satisfaites par les mesures de soutien exceptionnelles prises par le gouvernement durant la période de confinement. Seuls 18% des entreprises sondées ont répondu positivement.

Ces mesures demeurent donc insuffisantes face aux attentes des femmes cheffes d'entreprises.

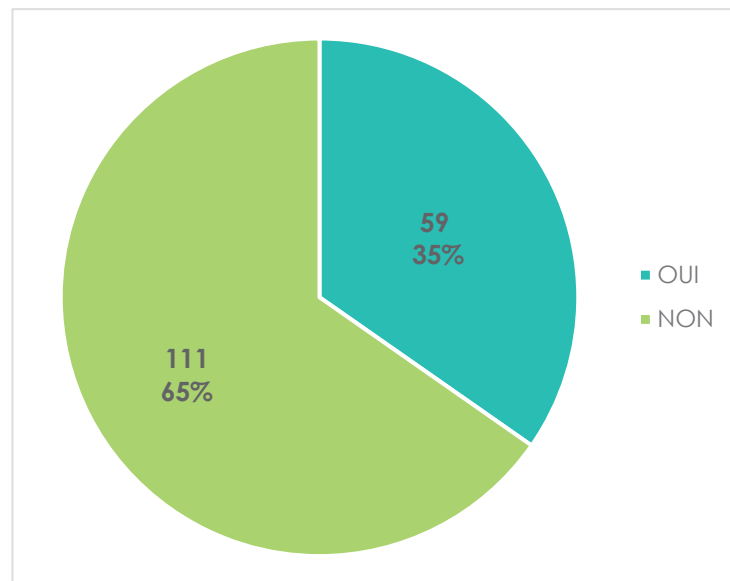
FIGURE 6 : TAUX DE SATISFACTION PAR LES MESURES SOCIALES ET FISCALES DU GOUVERNEMENT

4.4 L'accès aux informations liées aux programmes d'aide aux PME du gouvernement suite à la pandémie de COVID-19

Au sujet de la facilité d'accès aux informations et avantages des programmes d'aides aux PME liés à la pandémie de COVID-19 initiés par le gouvernement, autour des 2/3 des entreprises sondées ont signalé des difficultés à pouvoir y accéder. Donc, ces mesures portent un certain nombre de lacunes, surtout au niveau de leur clarté et leur applicabilité.

Selon les arguments avancés par les entreprises interrogées, la cause majeure de cette difficulté d'accès réside dans l'insuffisance de la communication ainsi que la difficulté d'opérer sur la plateforme d'aide aux entreprises mise en place par le gouvernement, sans oublier le manque de maîtrise de l'outil informatique par certaines femmes qui opèrent dans le secteur de l'artisanat.

Il s'agit également de démarches bureaucratiques complexes avec une exigence de plusieurs conditions peu réalisables pour les entreprises souhaitant bénéficier des mesures d'accompagnement exceptionnelles annoncées.

FIGURE 7 : FACILITE D'ACCES AUX INFORMATIONS DU GOUVERNEMENT LIEES AU COVID-19

4.5 Les défis confrontés face à la crise sanitaire entravant les activités des entreprises

Il convient de mentionner que les entreprises sondées ont fait face à plusieurs difficultés.

Les deux défis majeurs qui ont été soulignés par la moitié des entreprises sondées sont d'une part, la relation avec l'administration, notamment la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et les recettes des finances pour les impôts, et d'autre part la relation avec les institutions financières, qui sont généralement les banques pour le cas de cette population recensée.

Quant aux préoccupations liées à la santé et la sécurité des employés, 1/3 des entreprises sondées ont mentionné ce défi.

La difficulté à atteindre les clients nationaux a été soulevée par 73 entreprises sondées, soit 43%. Quant aux clients à l'échelle internationale, 50 entreprises n'ont pas pu répondre aux commandes, soit 30% de la population sondée. En effet, la Tunisie est un pays ouvert et dépendant de ses échanges avec le reste du monde. La pandémie de COVID-19 a impacté le monde entier et en particulier les principaux partenaires de la Tunisie d'où les difficultés de maintien du transport international.

La fermeture de l'aéroport s'est révélé une entrave de taille pour 39 des entreprises sondées, soit 23%.

Le défi du télétravail n'a été mentionné que par 38 entreprises, soit autour du 1/4 des entreprises sondées. Quant au couvre-feu et ses conséquences sur l'arrêt du mouvement, il a été signalé par 55 des entreprises sondées, soit 32%.

Concernant l'absence des employés et la faible productivité, le 1/3 des entreprises sondées ont souffert de ce problème.

19 entreprises sondées ont mentionné les difficultés d'accès aux intrants à l'échelle nationale, ainsi qu'à l'échelle internationale.

Au niveau de la gestion de l'entreprise, 40% des entreprises interrogées ont eu un problème d'indisponibilité des flux de trésorerie.

Seuls, 14 des entreprises interrogées ont pu assurer l'augmentation de leurs commandes en ligne.

34 des entreprises sondées ont évoqué les défis techniques à l'instar de la qualité de la connexion à internet.

Plusieurs autres difficultés, entraînant des pertes aux entreprises sondées, ont été soulevées, comme l'arrêt des marchés publics, l'annulation du budget consacré à la communication par les clients qui consacrent généralement un budget annuel pour effectuer un plan de communication.

Le transport des employés de leurs domicile au milieu du travail a posé un problème d'une façon exceptionnel pour les cheffes d'entreprise dont l'activité n'était pas concernée par les procédures obligatoires du confinement. Ce problème est lié aux décisions gouvernementales relatives aux protocoles sanitaires.

Le manque de visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire a été un autre défi pour les femmes cheffes d'entreprise.

► 5. Les pratiques et mesures envisagées par les entreprises après la crise de COVID-19

Après avoir commencé le déconfinement progressif, la collecte des données à travers l'enquête a révélé la manière avec laquelle les femmes entrepreneures ainsi que leurs entreprises y ont fait face.

5.1 Les mesures prises par les entreprises sondées après la crise de COVID-19

5.1.1 Les mesures liées à l'activité commerciale

44% des entreprises interrogées ont pris la décision de fermer l'entreprise jusqu'à la fin de la situation.

30,5% ont procédé à l'arrêt de certains services, programmes ou gammes de produits jusqu'à la fin de la période de déconfinement.

Seulement 16% des entreprises sondées, soit au nombre de 28, ont essayé d'innover et prendre le courage pour lancer des nouvelles gammes de produits, services ou programmes.

41% des entreprises sondées (soit 70) ont annulé des événements tels que les formations, les séminaires et les conférences.

Du côté des investissements prévus, 40,6% des entreprises sondées ont signalé soit leur annulation ou leur report.

20% des entreprises sondées (35 entreprises) ont planifié des investissements futurs sollicités par le marché.

Il y a d'autres mesures qui ont été menées telles que le suivi des formations à distance afin de proposer de nouveaux services, les prises de congé annuel et la reconversion de l'activité principale pour la production des bavettes.

5.1.2 Les mesures liées aux ressources humaines

18% des entreprises sondées (soit au nombre de 32) ont licencié certains employés.

Seulement 06 entreprises sondées (soit 3,5%) ont licencié tous les employés.

22,5% des entreprises sondées (soit un total de 38) ont déclaré avoir diminué les salaires des employés.

Presque la moitié des entreprises interrogées n'ont effectué aucune pratique en matière de ressources humaines.

Parmi les autres mesures opérées en RH, la cheffe d'entreprise a donné des congés soit non encore utilisés ou bien des congés avancés ou bien des congés sans solde.

De plus, il y a d'une part des ouvriers qui ne sont pas payés durant la période du confinement, et d'autre part, sous le signe de la solidarité, il y a des employés maintenus cherchant à les impliquer dans la gestion de la crise.

5.1.3 Les mesures liées aux prix des produits et services

11% des entreprises interrogées ont augmenté le prix de leurs produits/services (soit 20 entreprises).

Quant à la baisse des prix de produit ou service, 14% des entreprises sondées l'ont fait (soit 25 entreprises).

18,8% des entreprises sondées ont assuré la vente en ligne pour leurs produits et services, soit 32 entreprises sondées.

20,5% des entreprises sondées ont essayé de proposer des produits personnalisés ou bien un nouveau produit, soit un nombre de 35 entreprises sondées.

16,4% des entreprises sondées ont essayé de rechercher des nouveaux fournisseurs de proximité, soit 28 entreprises sondées.

21% des entreprises sondées ont déclaré avoir négocié et réexaminé les contrats en cours, soit 36 entreprises sondées.

41% des entreprises sondées n'ont procédé à aucune pratique ou mesure pour augmenter leurs prix de produits/ services, soit 71 entreprises sondées.

Parmi les autres recommandations de l'enquête figure celle relative à la renégociation des contrats avec certains des clients de certaines entreprises sondées.

5.1.4 Les mesures liées aux opérations et méthodes du travail

Près de 32% des entreprises sondées ont opté pour le télétravail, soit le 1/3 qui représente 54 entreprises sondées. Alors que 8% seulement, soit 14 entreprises sondées n'ont fait aucune mesure et pratique concernant les opérations et les méthodes du travail.

31% des entreprises sondées ont effectué un changement des horaires du travail et les congés, soit 53 entreprises.

81 entreprises interrogées, soit 47,6% ont vu leurs activités s'arrêter suite à la fermeture totale ou partielle de leurs bureaux.

44% des entreprises sondées ont suivi un protocole sanitaire indispensable qui intègre les éléments suivants : le contrôle de la température, la distanciation physique, la disponibilité de désinfectant, et le port de bavette. Soit 75 entreprises sondées, d'où une baisse de productivité qui a été constatée.

► 6. Les pratiques et mesures à suivre par les entreprises dans les prochains trois mois si la crise sanitaire se poursuit

6.1 En cas de poursuite de la pandémie, les mesures poursuivies au cours des trois mois prochains

6.1.1 Les mesures liées à l'activité commerciale

27% des entreprises sondées comptent fermer jusqu'à la fin de la pandémie, soit 46 entreprises sondées.

Par rapport à l'arrêt de certains services, programmes ou gammes de produits, ceci représente 21% des entreprises sondées, soit 36 femmes cheffes d'entreprises qui ont manifesté cet arrêt.

22,3 % des entreprises sondées comptent lancer des nouveaux services, programmes ou lignes de produits, soit 38 entreprises sondées.

Près de 1/3 des entreprises sondées ont fourni des produits et services via des plateformes en ligne, soit 51 entreprises sondées.

30% des entreprises sondées ont annulé ou reporté leurs événements, soit 51 entreprises sondées.

33,5% des entreprises sondées ont envisagé le report ou l'annulation des investissements futurs prévus, soit entreprises sondées.

Pour la planification des futurs investissements, 25,2% des entreprises sondées comptent le faire si le marché est demandeur, soit 43 entreprises sondées.

10% seulement des interrogées n'ont pas l'intention de prendre des mesures spéciales suite à la crise sanitaire.

Le changement d'activité a été signalé comme autre mesure à prendre dans les trois mois qui succède la crise du coronavirus.

6.1.2 Les mesures liées aux ressources humaines

Le licenciement de certains employés est prévu par 39 entreprises sondées, soit un taux de 23%.

Les entreprises sondées qui ont licencié tous les employés sont de l'ordre de seulement 7, soit 4% des entreprises interrogées.

23% des entreprises sondées comptent diminuer les salaires des employés, soit 39 entreprises sondées.

Presque la moitié des entreprises sondées n'ont pas pris de mesures relatives aux ressources humaines.

D'autres mesures qui ont été explicité par les femmes cheffes d'entreprises sondées, qui se traduisent par la volonté de recruter des experts en web et en community management, l'orientation vers le travail en sous-traitance, le recrutement de nouveaux employés, le paiement des ouvriers au prorata des ventes réalisées et la diminution de l'effectif et ce durant les trois mois qui succèdent la crise du coronavirus.

Le changement de local est, quant à lui, proposé comme mesure à prendre, et ce outre le travail à mi-temps et la diminution les heures de travail.

6.1.3 Les mesures liées aux prix des produits et services

30 entreprises sondées comptent augmenter leurs prix de produits/services contre 26 qui vont plutôt baisser leurs prix relatifs aux produits/services.

Près de 1/3 des entreprises interrogées vont réexaminer et négocier leurs contrats, soit 56 entreprises sondées.

44,7% des entreprises sondées n'ont aucune intention d'opérer des changements des prix des produit/services.

D'autres mesures sont envisagées par certaines cheffes d'entreprises sondées comme suite à leur réflexion durant la présente période, comme le changement de stratégie, et la dépendance par rapport à leur fournisseur.

6.1.4 Les mesures liées aux opérations et méthodes commerciales

32,9% des entreprises sondées comptent modifier les méthodes de gestion des ressources humaines (comme le travail à distance, la politique de congé...), soit 56 entreprises sondées.

27% des entreprises sondées prévoient la fermeture de leur bureau soit totalement ou partiellement, ce qui correspond à 46 entreprises.

Près de la moitié des entreprises interrogées comptent prendre de nouvelles mesures de sécurité dans leurs bureaux comme l'achat d'outils de nettoyage et de désinfectants, soit 82 entreprises sondées.

20,5% des entreprises sondées n'ont pas l'intention de prendre des mesures relatives aux opérations et méthodes commerciales suite à la crise du COVID-19, soit 35 entreprises sondées.

D'autres mesures sont envisagées par les femmes cheffes d'entreprises sondées comme la mise en place d'une plateforme en ligne liée à l'activité de l'entreprise, l'achat de nouveaux outils et logiciels pour le travail en ligne, l'allègement du travail (4h/j), le changement du secteur d'activité, le commerce en ligne (e-commerce), le déménagement du domicile pour se rapprocher du lieu du travail et la réalisation des petites séries par modèle pour l'activité textile concernée.

Il a également été envisagé la réouverture progressive et le cas échéant l'obligation de rester confiné à l'usine en cas où la pandémie est appelée à durer.

On peut qualifier ce comportement des femmes cheffes d'entreprises tunisiennes imprégnées de culture de solutions par leur capacité de résilience face à la crise.

6.2 Au-delà des trois mois de la pandémie de COVID-19, les principales préoccupations liées à l'entreprise

77% des entreprises sondées déclarent une perte de revenus, soit 131 entreprises sondées.

40% déclarent la perte des parts de marché, soit 67 entreprises sondées.

38% des entreprises interrogées s'attendent à une baisse de productivité.

Près de 1/3 des entreprises sondées comptent fermer occasionnellement.

Il est à signaler que 29% des entreprises interrogées envisagent la fermeture définitive, soit un nombre de 50.

Seulement 8% des entreprises sondées ne présentent pas d'inquiétudes face à la continuité de la pandémie de COVID-19.

D'autres préoccupations des femmes cheffes d'entreprises sondées qui ont mentionné le changement d'activité, le ciblage d'autres niches, de nouveau planning de travail à l'atelier.

6.3 La durée de poursuite des activités si la pandémie se poursuit plus de trois mois

41,7% des entreprises sondées vont poursuivre leurs activités à moins de trois mois.

Par contre, 15,8% des entreprises sondées comptent poursuivre leurs activités pour une durée de trois à six mois. Soit un nombre de 27 entreprises.

Au-delà des six mois, seulement 8% comptent poursuivre leurs activités.

34% des entreprises sondées n'envisagent pas la fermeture de l'entreprise, soit 58 entreprises sondées.

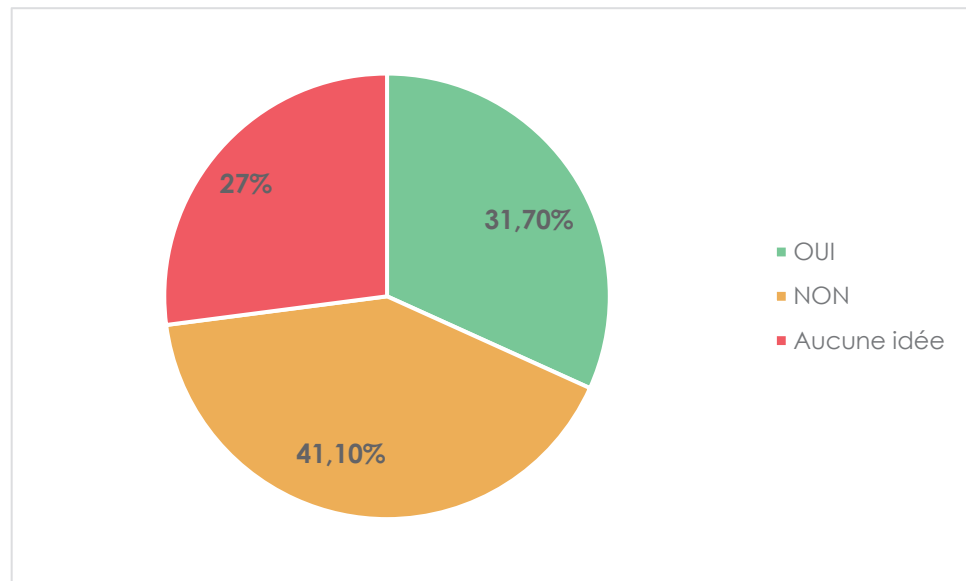
6.4 La présence des opportunités pendant la crise sanitaire du coronavirus

31,7% des entreprises ont confirmé la présence de nouvelles opportunités suite à la crise sanitaire du coronavirus.

41,1% des entreprises interrogées ont estimé qu'il n'y a pas eu d'opportunités suite à la crise sanitaire.

27% des entreprises interrogées n'ont pas d'idée en ce qui concerne les opportunités.

FIGURE 8: NOUVELLES OPPORTUNITÉS SUITE À LA CRISE SANITAIRE



6.5 Les opportunités offertes aux femmes cheffes d'entreprises suite la pandémie de COVID-19

Le contexte imposé par la COVID-19 a nécessité une remise en question, une réflexion profonde et une réactivité de la part des femmes entrepreneures.

Dans ce cadre, 17% des entreprises sondées sont conscientes que l'achat des produits locaux va se renforcer, soit 29 entreprises sondées.

13,5% des entreprises sondées vont pouvoir attirer plus de clients.

10% des entreprises sondées vont avoir un meilleur choix dans le recrutement puisqu'il y aura plus de personnes à la recherche d'emploi.

14% des femmes cheffes d'entreprise comptent moderniser leurs entreprises sondées, soit un total de 24.

16,4% des entreprises sondées sont conscientes de la nécessité de diversifier la production en ces temps de crise sanitaire, soit 28 entreprises sondées.

D'autres opportunités s'offrent aux femmes cheffes d'entreprise, comme la digitalisation des services proposés, la proposition des nouveaux programmes, la création d'autres services appropriés à la crise et surtout le développement du commerce électronique.

► 7. La nécessité de soutien face aux défis de l'entreprise

7.1 Le rôle des organismes de support des entreprises gérées par des femmes et particulièrement la Chambre Nationale des Femmes Cheffes d'Entreprises (CNFCE)

Au-delà de la moitié des entreprises sondées cherchent une clarté dans la visibilité, soit 95 entreprises sondées.

41,7% des entreprises sondées recherchent le coaching personnel.

Près du 1/3 des entreprises sondées considèrent que l'assistance technique est primordiale, soit 56 entreprises sondées.

45,8% des entreprises sondées recherchent le soutien nécessaire en rajoutant la veille juridique, soit au nombre de 78 entreprises sondées.

Par ailleurs, d'autres types de soutien ont été soulevés comme le développement du réseautage, le développement de plateforme propre à la CNFCE, la mise en relation des clients avec les foires.

Aussi sur le plan financier, les femmes cheffes d'entreprises recherchent une assistance financière et commerciale, elles demandent des prêts spéciaux pour les femmes.

Les BSO (business support organisation) devraient jouer leurs rôles par rapport aux négociations avec les différentes institutions gouvernementales et notamment le ministère des finances et le ministère de la femme, l'enfance et les personnes âgées.

7.2 Les différents types d'interventions du gouvernement pour le soutien des femmes entrepreneures pendant et après la crise sanitaire du coronavirus

A l'échelle macro et micro-économique, les femmes cheffes d'entreprises sondées ont suggéré certaines interventions de la part du gouvernement en termes de soutien aux femmes entrepreneures. A ce titre, l'arrêt de la séance unique a été proposé et l'ouverture de l'espace aérien avec l'open sky. Également, la création d'un fonds de solidarité pour les dirigeantes d'entreprises en difficulté a été réclamée.

Sur le plan législatif :

Il a été proposé l'édiction de décrets-lois spécifiques à même de gérer les situations difficiles ; ou encore ceux permettant de soutenir les femmes entrepreneures seules en charge d'enfants pour leur permettre de bénéficier des subventions.

De plus, une mise en œuvre de la stratégie nationale par secteur a été évoquée suite à cette crise sanitaire afin d'éviter l'effondrement du tissu productif initié suite à des sacrifices des femmes au dépend de leur vie familiale. Cette politique doit être ciblée en priorisant les secteurs les plus sinistrés.

Certaines femmes cheffes d'entreprises ont besoin de la digitalisation des services de l'administration. De plus, Il faudrait informer les entreprises sondées sur le planning d'ouverture des plans aériens. Certaines femmes cheffes d'entreprises ont noté l'importance d'une politique de relance de l'investissement.

Par ailleurs, elles ont appelé à la simplification des procédures d'export des produits vers l'étranger.

Sur le plan financier et fiscal :

Les femmes cheffes d'entreprises sondées ont considéré qu'il faudrait :

- Appuyer le fonds de roulement des entreprises sondées gérées par les femmes et ce dans le cadre d'aides financières immédiates sous un programme appelé Moussaneda qui offre une facilité de caisse de 2000 DT et ce pour veiller à préserver la trésorerie des entreprises.
- Reporter à 2021, les échéances de remboursement du leasing et autres échéances tout en incitant les banques à être plus souples.

- Demander un allègement d'impôts et taxes et une promulgation de nouvelles exonérations fiscales et aussi des charges salariales.
- Invoquer la nécessité du mécanisme du crowdfunding et la libération du paiement en ligne de et vers l'étranger en acceptant notamment le paypal en Tunisie. (ceci est exigé par la plupart des ventes online à travers la majorité des plateformes virtuelles et aussi les sites marchands online).
- L'octroi des crédits garantis par l'état sans intérêt

Sur le plan commercial

D'après les résultats de l'enquête, les propositions suivantes ont été émises :

- Création de plateforme d'échange entre les entreprises gérées par des femmes ayant comme objectif la promotion des activités, la prospection de nouveaux marchés et la participation aux consultations et aux appels d'offre.
- Création de plateforme de vente en ligne des produits tunisiens pour chaque secteur d'activité suggéré.
- Nécessité de faciliter les procédures à l'export.

7.3 Les différents types de supports techniques recherchés

Presque la moitié des entreprises interrogées recherchent une assistance leur permettant un meilleur accès au commerce électronique et aux plateformes commerciales virtuelles, soit 82 entreprises sondées.

11,7% des femmes cheffes d'entreprises voudraient avoir des conseils sur la santé et la sécurité au travail, soit 20 entreprises sondées.

42,3% des femmes cheffes d'entreprise ont besoin de formation axée sur le marketing digital, soit 72 entreprises sondées.

En temps de crise, la gestion des ressources humaines devient délicate, d'où 22% des entreprises sondées réclament cette formation.

Il est à noter que 40% des entreprises interrogées demandent la formation en gestion des crises financières, soit 68 entreprises sondées.

Près de 1/3 des entreprises sondées voudraient des programmes et des événements organisés en ligne, soit 60 entreprises sondées.

37% des entreprises sondées cherchent une assistance au développement de nouveaux produits/services, soit 64 entreprises sondées.

Quant au mentorat et coaching, 29,4% des entreprises interrogées ont sollicité ce type d'assistance et soutien.

12,9% des entreprises sondées ne voudrait aucun support technique.

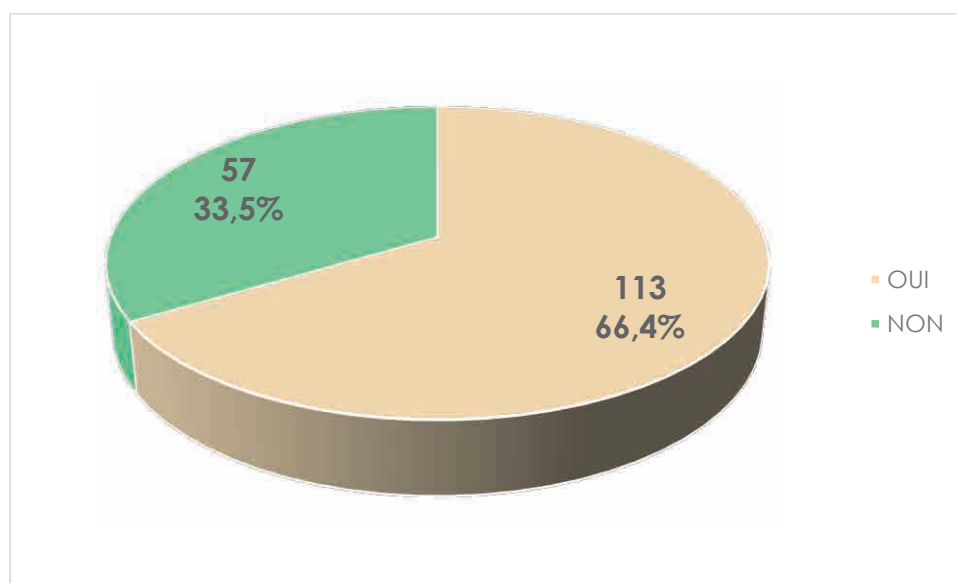
Diverses autres propositions de supports ont été émises par les femmes cheffes d'entreprises qui sont orientées vers la digitalisation et l'accès aux nouveaux marchés.

► 8. La coopération entre femmes entrepreneures

8.1 La collaboration entre femmes cheffes d'entreprises

66% (2/3) des femmes cheffes d'entreprise interrogées acceptent de soutenir d'autres femmes. Par contre 33% ne comptent pas collaborer avec des femmes entrepreneures.

FIGURE 9: COOPERER AVEC D'AUTRES FEMMES ENTREPRENEURES



8.2 Les différents types de soutien offerts par les femmes cheffes d'entreprises

32,3% des femmes cheffes d'entreprises proposent leur service de formation aux autres femmes.

27,6% proposent le mentorat et le coaching.

47% des femmes cheffes d'entreprises voudraient échanger leurs expériences et les partager avec les autres femmes cheffes d'entreprises, soit 80 entreprises sondées.

8,8% peuvent proposer une plateforme électronique de vente, soit 15 entreprises sondées.

8,2% offrent des matières premières comme intrants à d'autres femmes entrepreneures.

14,7% proposent la location d'une partie des locaux disponibles auprès d'elles, soit 25 entreprises sondées.

D'autres propositions de soutien émanant des femmes cheffes d'entreprise interrogées, telles la mise en place d'un espace commercial, la prise en charge des enfants des femmes entrepreneures dans leur jardin d'enfant. Il y a aussi la proposition d'accompagnement en leadership.

8.3 Les différents moyens d'information sur l'enquête

Par le site web/page facebook de l'OIT, 13 femmes, soit 7,6%.

Par le site web / page facebook de la CNFCE et mails envoyés par la CNFCE, 82 entreprises sondées, soit un taux de 48,2%.

Par l'intermédiaire d'amies, 75 entreprises sondées, soit un taux de 44,1%.

► 9. Diverses recommandations émanant des femmes entrepreneurs interrogées

Les femmes cheffes d'entreprises interrogées sont issues de différents secteurs ayant pour la plupart des entreprises de petite taille. Leurs recommandations s'orientent chacune selon son activité.

Les recommandations soulevées se résument comme suit :

- Rechercher de solutions palpables et des idées pratiques pour sauver la situation économique suite à la crise de la pandémie de COVID-19.
- Encourager l'entrepreneuriat au féminin.
- Besoin d'aides financières.
- Appuyer le secteur de l'évènementiel, qui est en situation critique.
- Rechercher le soutien nécessaire au secteur de l'enseignement privé.
- Attente des programmes relatifs à l'encouragement pour l'export.
- Changer impérativement la réglementation relative aux marchés publics.
- Création d'un Think-Tank au sein de la CNFCE pour sortir de la crise.
- Solidarité et union entre femmes cheffes d'entreprise pour être plus fortes et résilientes.

► 10. Conclusion

Les entreprises ne sont jamais statiques. Une crise est comme un cadeau puisque la racine grecque du mot crise est de « tamiser » et donc, secouer les excès pour ne laisser que ce qui est important. Ceci correspond exactement aux effets de la pandémie de COVID-19.

Le changement peut être exactement ce dont nous avons besoin pour revenir au cœur de nos entreprises gérées par des femmes débordantes d'enthousiasme, d'audace, de passion, d'optimisme et d'endurance. Cette entreprise devrait affronter de nouvelles opportunités d'expansion, de croissance et de reconversion éventuellement.

Certaines branches d'activité qui sont tournées vers leur marché local redémarrent plus vite que celles plus dépendantes de l'extérieur tant en amont qu'en aval.

La crise actuelle peut représenter une opportunité pour la Tunisie pour répondre aux problèmes structurels auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures ; lesquels problèmes ont été amplifiés. D'où l'importance de l'innovation de la digitalisation des services publics et des services financiers.

La transformation numérique des entreprises gérées par des femmes est incontournable. Ceci est un levier qui va permettre rapidement le travail à distance en cas où cela est possible et au commerce électronique afin de s'accommoder au changement des habitudes des consommateurs.

Cette capacité d'adaptation sera corroborée par le développement des compétences spécifiquement humaines, ce qu'on appelle les compétences de centrage qui sont liées à l'attention, la mémoire, le temps, l'intuition et le sens.

Tous les acteurs nationaux doivent opter pour une relance transformative pour faire face au risque systémique et social majeur.

► 11. Recommandations

À la lumière de toutes ces données de l'enquête, on constate un optimisme bien réel, une volonté accrue et une résilience des femmes cheffes d'entreprises tunisiennes face à la crise du COVID-19.

11.1 Système réglementaire

N°	Recommandations
1.	Faciliter l'accès à la plateforme relative aux nouvelles mesures de la crise du COVID-19 et mettre à la disposition des FCE un numéro vert spécial femme dirigeante pour répondre aux questions
2.	Généraliser l'aide de l'Etat à tous les secteurs d'activités
3.	Annuler les conditions relatives aux aides de l'Etat pour les FCE
4.	Report de paiement des échéances des crédits à 2021
5.	Allègement de l'impôt et report de la CNSS à 2021 pour Entreprises gérées par des femmes et ayant des difficultés financières
6.	Créer un fonds de solidarité pour femmes appelé MOUSSANADA offrant une facilité de caisse de 2000 DT pour toute FCE
7.	Allègement exceptionnel des charges du personnel des entreprises gérée par des femmes
8.	Allègement du coût des opérations du paiement par carte pour les commerçants
9.	Procéder au changement et la mise à niveau de la réglementation de change pour faciliter les paiements des sites online
10	Mise en place en urgence de quotas en vue d'ouvrir les marchés publics aux TPE gérées par des femmes

11.2 Stratégie des organisations d'appui aux femmes cheffes d'entreprises

N°	Recommandations
1.	Une mise en relation entre mentors volontaires et entreprises à travers un tableau nominatif centralisé au secrétariat pour assister les FCE
2.	Créer la plateforme du crowdfunding spécifique à la CNFCE
3.	Plateforme d'offre et de demande des FCE pour le B2B
4.	Doter la CNFCE d'un think tank pour dynamiser et mettre en exergue les idées innovantes stratégiques au profit des FCE et l'alimenter par des capsules de courtes vidéos à la disposition de toute FCE adhérente en Tunisie
5.	Appuyer la proposition auprès du gouvernement pour reporter toutes les échéances de paiement à 2021 des entreprises de tout secteur confondu gérées par des femmes et ayant des difficultés
6.	Assurer la veille juridique au profit des adhérentes de la CNFCE

7.	Trouver un financement pour l'acquisition des outils nécessaires au FCE pour faire face à la transition numérique
8.	Externaliser les tâches de la logistique de la livraison des produits vendus via le commerce électronique en signant une convention avec une société de livraison pour bien pouvoir négocier en faveur des FCE adhérentes et ce afin de les encourager au commerce électronique sur le marché local
9.	Signer une convention avec la poste tunisienne pour mettre en place Un numéro vert pour bénéficier des tarifs spécifiques aux femmes pour les opérations d'export en négociant un tarif réduit de - 70% sur le tarif ordinaire

11.3 Mesures d'accompagnement

N°	Recommandations
1.	Créer un pool post COVID-19 de consultantes en management pour accompagner les FCE dans leur transition numérique et à revoir leur Business Model tout en passant par un diagnostic micro et macro - économique
2.	Former les FCE aux compétences de centrage : attention, mémoire, temps, intuition et sens
3.	Mise en place d'un programme national d'accompagnement des FCE dans les régions pour les inciter à vendre en dehors de la Tunisie
4.	Soutenir les FCE à bien assimiler les procédures liées à la chaîne logistique d'export de chaque pays ciblé
5.	Assurer une éducation au numérique destinée aux FCE dans les régions à travers des formations on-line.
6.	Mise en réseautage pour l'accès au marché
7.	Mettre en place d'un programme de formation des FCE visant les compétences au numérique, les compétences d'agilité et les compétences au design

11.4 Accès aux services financiers sensibles à la dimension genre suite à la crise du coronavirus

N°	Recommandations
1.	Sensibiliser les institutions financières et les institutions de microfinance et leurs agents de front office aux besoins et pour le traitement spécifique des femmes cheffes d'entreprise et leur potentiel suite à la crise sanitaire du COVID-19
2.	Mise en place par les institutions de microfinance et les banques d'un mécanisme de crédit express et sans conditions avec deux années de grâce et ce pour le secteur de l'artisanat et tout secteur de service incluant l'évènementiel, l'organisation des salons et foires, la restauration et l'éducation (écoles privées, centres de formation privée, jardin d'enfants°.

